



RBSLM

Royal Belgian Society of **Laboratory Medicine**

Koninklijke Belgische Vereniging voor **Laboratoriumgeneeskunde**

Société Royale Belge de **Médecine de Laboratoire**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La **Société Royale Belge de Médecine de Laboratoire** (SRBML) représente la Belgique au niveau Européen (European Federation of Laboratory Medicine, EFLM) et internationale (International Federation of Clinical Chemistry, IFCC).

Nos objectifs sont de représenter les aspects scientifiques et cliniques de la médecine de laboratoire en Belgique, de promouvoir et d'améliorer la connaissance, la qualité et la sécurité des tests de diagnostic pour les patients, d'améliorer la formation pratique et théorique des professionnels de laboratoire et, plus globalement, de promouvoir et d'améliorer la biologie clinique.

Les analyses de biologie clinique sont prestées en Belgique par nos membres, qui sont des professionnels hautement qualifiés et formés fournissant des milliers de résultats chaque jour, 24h/24 pour les patients, hospitalisés comme ambulatoires. Nos membres ont travaillé d'arrache-pied ces dernières semaines pour faire face à la situation du Covid-19 et fournir au plus vite et au mieux les résultats d'analyse aux patients et aux médecins.

Nous avons appris par la presse que le dépistage du Covid-19 pourrait être effectué par des sociétés pharmaceutiques, qui n'ont aucune expérience en médecine de laboratoire, aucune accréditation pour effectuer ces tests, ni aucune crédibilité. C'est un non-sens total et cette situation ne devrait pas être permise alors que, en tant que professionnels de la médecine de laboratoire, nous sommes les seuls spécialistes à pouvoir relever ce défi.

En effet, la qualité et la pratique de la médecine de laboratoire relèvent de la loi belge du 31 décembre 1999. La médecine de laboratoire ne peut être pratiquée que dans des laboratoires agréés qui doivent présenter des caractéristiques diverses et importantes telles qu'un système de qualité, une traçabilité totale, des procédures écrites et une formation continue du personnel à la médecine de laboratoire. Nous sommes régulièrement audités par Sciensano et nous sommes tenus de participer aux contrôles de qualité externes belges. Enfin, la médecine de laboratoire ne peut, selon la loi, être pratiquée que par des technologues de laboratoire médical sous la supervision de médecins ou pharmaciens spécialistes en biologie clinique, qui ont été formés pendant 5 ans.

Le réseau des laboratoires cliniques belges est le seul à avoir l'expertise, la connaissance et le contact avec les patients et les médecins pour effectuer les tests de dépistage qui permettront de sortir du confinement.

Nous souhaitons dès lors que le gouvernement belge reconsidère sa position et laisse les professionnels de laboratoire faire leur travail, comme ils l'ont toujours fait dans le passé, pour le bénéfice et la sécurité des patients.

Coordonnées de contact pour les médias

Pr. Etienne Cavalier (FR)
CHU Liège
etienne.cavalier@chuliege.be
+32 497 50 51 58

Dr. Matthijs Oyaert (NL)
UZ Gent
Matthijs.Oyaert@uzgent.be
+32 479 50 73 60